

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE INTEGRALE FUND – CLASSE S (CODE ISIN: LU1733196908)

Un compartiment de la SICAV Luxembourgeoise Exane Funds 1

Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement: l'objectif de gestion d'Exane Intégrale Fund (le « Compartiment ») est de chercher à réaliser une performance absolue et décorrélée des marchés financiers traditionnels en investissant dans plusieurs types de stratégies de performance absolue.

Univers d'investissement: géographiquement, l'univers d'investissement est mondial avec une concentration sur les Etats membres de l'OCDE.

Structure de portefeuille: la stratégie d'investissement repose sur un processus de gestion multi stratégies alimentant plusieurs poches distinctes. La liste des stratégies éligibles est la suivante:

- Stratégie long/short equity fondamentale qui consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées, selon un processus d'analyse fondamentale ;
- Stratégie long/short equity quantitative qui consiste à gérer de façon systématique un portefeuille de positions à l'achat et un portefeuille de positions à la vente, selon un processus d'analyse quantitative multicritères ;
- Stratégie risque arbitrage qui cherche à exploiter des anomalies dans la formation des prix sur le marché actions.
- Stratégie « alternative risk premia » qui cherche à capter les primes liées à plusieurs facteurs de risque (tels que la « Value », le « Carry », le « Momentum », la « Liquidity ») sur différentes catégories d'actifs. Les différentes catégories d'actifs auxquelles le Compartiment peut être exposé directement ou, en règle générale, indirectement par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, comprennent les actions, le crédit, les devises, le taux d'intérêt et les indices financiers (sur actions, devises, volatilité ou matières premières).

Les décisions de pondération des différentes stratégies au sein du portefeuille sont prises de manière discrétionnaire. Afin de réaliser son objectif d'investissement, le portefeuille peut donc ne pas être exposé de manière permanente à toutes les stratégies. L'allocation sera déterminée en tenant compte des objectifs de performance et d'investissement du Compartiment ainsi que de la vision de la Société de Gestion sur les prévisions de risques et de rendement propres à chaque stratégie.

Exposition nette du portefeuille

L'exposition nette du portefeuille aux risques actions (positions à l'achat diminuées des positions à la vente, en tenant compte de l'ensemble des positions physiques ou via contrats financiers) est comprise entre -20% et +120%, l'essentiel de cette exposition (comptable) étant porté par la stratégie risque arbitrage qui n'est qu'exceptionnellement génératrice d'exposition aux risques marchés actions.

Dans le cadre de la stratégie « alternative risk premia », les positions longues et courtes du portefeuille peuvent être prises à travers les catégories d'actifs envisagées par la politique d'investissement du Compartiment mentionnée ci-dessus et dépendra à tout moment des conditions du marché.

Méthodologie de calcul du risque global

La méthodologie de calcul du risque global est la méthode de la Var absolue comme expliqué en détail à la section VII du Prospectus.

L'effet de levier attendu (somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés) est de l'ordre de 800% de l'actif net du Compartiment. En prenant compte du levier intégré dans les sous-jacents des contrats financiers dérivés dans lesquels le Compartiment investit dans le cadre de la stratégie *alternative risk premia*, le niveau de levier attendu du Compartiment, calculé en transparence et agrégeant toutes les sources de levier, sera de l'ordre de 1500%. Il pourrait toutefois être inférieur ou supérieur dans le cas de circonstances exceptionnelles comme par exemple un revirement brusque des marchés actions.

Le Compartiment est un OPCVM de capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : le Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Faculté de rachat des actions souscrites : les investisseurs pourront demander le rachat de leurs actions chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16h00.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique de risque classe le Compartiment sur une échelle de 1 à 7 sur la base de l'objectif de volatilité défini dans son prospectus: le Compartiment vise à maintenir une volatilité historique annualisée des valeurs nettes d'inventaire entre 5% et 10%. Toutefois, cet objectif de volatilité n'est pas un engagement ou une garantie délivrée par la Société de Gestion.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ». L'exposition diversifiée du Compartiment au risque action explique le classement du Compartiment dans cette catégorie.

- **Risque de capital :** Le Compartiment ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le Compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire:

- **Risque de contrepartie:** le Compartiment peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur leurs opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- **Risque de crédit :** le Compartiment est investi dans des titres émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.
- **Risques liés à la technique de risque arbitrage :** les stratégies de risque arbitrage peuvent entraîner des pertes importantes pour le Compartiment dès lors que l'événement prévu (échange, fusion, acquisition, etc.) ne se réalise pas.
- **Impact des techniques de gestion :** le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés aux fins décrites ci-dessus. Ceux-ci s'accompagnent d'opportunités et de risques, qui peuvent mener à des ajustements voire à une résiliation anticipée de l'instrument qui peut entraîner une baisse de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du Compartiment.

FRAIS DE LA CLASSE S

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 5% acquis à la Société de Gestion
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	1,21 % TTC
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% de la surperformance annuelle au-delà de Max (EONIA;0) avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,01%.

La Classe S est éligible aux Investisseurs Institutionnels.

Les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais et sur le mécanisme de « High Water Mark » relatif à la commission de gestion variable, veuillez-vous référer à la section 8 du supplément du prospectus relatif au Compartiment. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction. Le taux de frais courants est calculé sur la base des frais courants facturés sur l'exercice clos en décembre 2018 et peut varier d'une année sur l'autre.

PERFORMANCES PASSEES DE LA CLASSE S

Les données historiques de performance ne sont pas disponibles car la Classe S a été lancée il y a moins d'un an.

- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- La date de lancement de la Classe S du Compartiment est le 16 Janvier 2018.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euro (EUR), nettes de tous les frais à la charge du Compartiment.

INFORMATIONS PRATIQUES

Classe	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
A	LU1530925087	Investisseurs institutionnels	EUR	EUR 10 000	Aucun	Capitalisation
B	LU1530929402	Tous investisseurs	EUR	1 Action	Aucun	Capitalisation
F	LU1629343689	Investisseurs institutionnels respectant les conditions fixées dans le prospectus	EUR	EUR 3 000 000	Aucun	Capitalisation
S	LU1733196908	Investisseurs institutionnels	EUR	EUR 25 000 000	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que toute information pratique telle que la valeur nette d'inventaire à jour des Classes sont disponibles gratuitement, en français, au siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/fr/fonds/integrale>

Le Représentant et Service de Paiements du Fond en Suisse :
BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse.

Le règlement, le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur le site d'Exane Asset Management à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf>.

Un exemplaire papier est disponible, sans frais, sur demande auprès du siège social de la Société de Gestion.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs de la SICAV.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine du Compartiment peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

Exane Funds 1 ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou

non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Le Compartiment peut être constitué d'autres types de classes d'actions. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces classes d'actions dans le prospectus du Compartiment ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment.

Les actionnaires peuvent demander de convertir tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans une Classe d'un compartiment déterminé en actions d'une autre Classe du même compartiment ou d'un autre compartiment à la condition que la devise des actions de l'autre Classe soit identique. Pour plus de détails, les actionnaires peuvent se reporter à la Section VIII 4 du Prospectus.

Le Compartiment est agréé au Luxembourg et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société de Gestion Exane Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'actions ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Autorisées au sens de l'article 11 des statuts de la SICAV. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2019/02/08.